

Initiative populaire "Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales (Initiative du 3 mars)"

Argumentaire

SEPT ARGUMENTS POUR REJETER L'INITIATIVE

Les quotas restreignent le libre choix des électeurs

L'initiative restreint le droit des citoyens de voter pour les candidats de leur choix. En cas d'acceptation de l'initiative, les électeurs des cantons qui ont deux représentants ne pourraient plus élire deux hommes ou – comme cela fut le cas dans le canton de Genève en 1995 et en 1999 et dans le canton de Zurich en 1995- deux femmes au Conseil des Etats. Lors des élections de remplacement au Conseil fédéral et au Tribunal fédéral, l'Assemblée fédérale ne pourrait pas élire de candidats de sexe masculin aussi longtemps que le quota fixé ne serait pas atteint. Au Conseil national, les électeurs des cantons qui ont plus de deux représentants ne pourraient pas élire les candidats de leur choix indépendamment du critère du sexe.

Hommes et femmes n'auraient pas des chances égales d'être élus

L'initiative porte atteinte au principe démocratique qui veut que tous les citoyens aient des chances égales d'être élus. Pour l'élection au Conseil national, il serait possible d'élire des personnes qui auraient reçu moins de voix que d'autres candidats figurant sur la même liste, lesquels seraient ainsi écartés. Les suffrages n'auraient pas le même poids selon qu'ils sont donnés à un homme ou à une femme. Au Tribunal fédéral et au Conseil fédéral, les hommes seraient même inéligibles lors des élections de remplacement, tant que le quota fixé ne serait pas atteint.

Au lieu d'éliminer les discriminations, on en crée de nouvelles

L'acceptation de l'initiative entraînerait une nouvelle inégalité de traitement entre les hommes et les femmes, car ils n'auraient pas les mêmes chances d'être élus. On irait ainsi à l'encontre du principe qui veut qu'hommes et femmes soient traités de manière égale, sans distinction de sexe. Or, il faut se garder, autant que possible, de créer différentes catégories de citoyens.

Une initiative difficile à appliquer

C'est pour l'élection du Conseil national que l'initiative serait la plus difficile à appliquer. En effet, il faudrait soit corriger les résultats obtenus par les candidats pour atteindre le quota fixé, soit prendre en compte les résultats des hommes et des femmes séparément. Dans l'un comme dans l'autre cas, la procédure de vote serait peu transparente pour les électeurs. Elle risquerait également de provoquer du ressentiment entre les candidats d'une même liste dont certains ne seraient pas élus.

alors qu'ils auraient obtenu davantage de suffrages que d'autres candidats élus. De plus, la marge de manœuvre des partis politiques serait fortement réduite lors de l'établissement des listes de candidats, car ils devraient trouver un nombre égal de candidats de chaque sexe, pour gagner autant de sièges que possible.

L'égalité ne se décrète pas en fixant des quotas

La réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines est un objectif essentiel. Il passe incontestablement par une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales. L'élimination des discriminations entre les sexes ne peut toutefois se réduire à la fixation de quotas contraignants, mais requiert des changements plus profonds. En effet, la situation des femmes en politique est le reflet des inégalités entre les sexes qui subsistent dans la société en général. Pour parvenir à une représentation plus équitable des femmes dans les autorités fédérales, il faut avant tout éliminer les préjugés et promouvoir les femmes dans des domaines clés comme l'éducation, la formation, la vie professionnelle ou les médias. Des mesures doivent également être prises afin de favoriser un meilleur partage des tâches entre les hommes et les femmes.

La Suisse ferait cavalier seul

Aucun pays européen ne fixe la composition de son Parlement ou de son Gouvernement en fonction du sexe. En cas d'acceptation de l'initiative, la Suisse ferait cavalier seul. Certains pays ont introduit ou envisagent d'introduire des quotas pour les listes électorales: ces mesures vont moins loin que l'initiative, car elles ne faussent pas la volonté des électeurs. Dans les pays scandinaves, ce ne sont pas des quotas légaux qui ont permis de s'approcher peu à peu de la parité, mais des mesures prises sur une base volontaire par les partis politiques sous la pression des mouvements de femmes. Dans le monde, les pays qui réservent des sièges aux femmes dans leur parlement national sont extrêmement rares.

Il existe d'autres moyens d'améliorer la représentation des femmes

Comme le montre l'expérience des pays scandinaves et de certains partis politiques en Suisse, il est possible d'atteindre des résultats proches de la parité sans recourir à la fixation de quotas dans la législation. Les mesures prises par les partis politiques sur une base volontaire peuvent s'avérer très efficaces. Parmi ces mesures, on peut citer la création de commissions féminines, la présentation de listes féminines, la fixation de quotas pour la formation des listes de candidats et pour la composition des organes dirigeants du parti et l'organisation de campagnes de sensibilisation.